

JARDIN DES DRÔLES D'WAZ'EAUX

Wazemmes, Lille



Carnet de référence / Mars 2018



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DU NORD

Potager paillé pour l'hiver



Ruche



Panneau explicatif réalisé par les AJOnC



Cabane fermée à clé pour ranger le petit matériel



Entrée du jardin

Introduction

Le jardin des Drôles d'Waz'eaux est un jardin partagé situé dans le quartier de Wazemmes à Lille, rue de l'hôpital St-Roch. Sur ce terrain de 950m² se trouvait autrefois une courée devenue friche.

Histoire

Il y a vingt ans, les maisons se trouvant sur le site ont été détruites et le terrain a été abandonné. En 2002, l'association AJOnc et des habitants membres y aménagent un jardin partagé. Cette décision a été prise après plusieurs réunions entre une dizaine d'habitants. Ils ont partagé autour de leurs idées pour le jardin et ont chacun réalisé un dessin de leur jardin idéal avec des espaces définis (potager, lieux de convivialité etc..). Puis les meilleures idées ont été gardées. A l'aide d'un écologue habitant et membre de l'association, ils ont pu organiser les projets de manière à ce que leur réalisation tienne compte notamment de l'exposition des lieux et de l'écosystème. L'espace de convivialité se trouve par exemple au soleil.

L'aide de l'association et les subventions de la ville de Lille et du Conseil Régional ont permis l'achat de certains matériaux nécessaires (écorce de bouleau venue du Canada pour le toit végétalisé). Pour la plupart des aménagements dans le jardin, des panneaux explicatifs ont été réalisés par les AJOnc. Aujourd'hui 100 habitants du quartier sont membres de l'association et plus de la moitié est inscrite pour l'utilisation d'un composteur.

Organisation

Le jardin est séparé en différents secteurs : le potager, l'espace pour les poules, le local pour les matériaux, l'espace de convivialité, «l'amphithéâtre» en dessous du toit végétalisé, le labyrinthe de saule, la mare, les ruches, les récupérateurs d'eaux pluviales. Ces secteurs ont été répartis en fonction de la place et de l'exposition solaire nécessaire et ne changent donc pas.

Les habitants ont choisi d'aménager un espace couvert, grâce au toit végétalisé, afin d'avoir un espace de rencontre en cas de pluie. Étant construit sur les sous-bassements d'une cave ouverte, il peut aussi servir d'amphithéâtre, de lieu de projections lors d'événements. Par ailleurs, afin d'être en accord avec l'idéologie des AJOncs (jardins écologiques) la structure est une écoconstruction.

Les membres viennent régulièrement s'occuper du jardin et remplir le composteur. Il n'y a pas de planning mais le mercredi après-midi reste le moment où le plus de membres se retrouvent pour l'entretien du jardin et pour se retrouver. Même pendant les vacances, il y a toujours quelqu'un pour s'occuper du jardin.



Potager



Mare dont la glace a été cassée pour que les oiseaux puissent venir boire



Nichoirs



Spirale de plantes aromatiques réalisée avec les briques présentes sur le site



Bac pour le compost

Les décisions d'aménagement sont prises lors de réunions de concertation entre les membres (les habitants et les AJONcs). Ils y abordent les futurs projets (tailles de certains végétaux, nouvelles plantations, intégration de poules...)

Les travaux de création réfléchis en réunion comme la spirale d'herbes aromatiques, le toit végétalisé et la mare sont principalement étudiés par celui qui a eu l'idée et la volonté de le faire puis réalisés par les habitants et des spécialistes membres. Parmi les membres, il y a deux spécialistes. L'écologue a participé à l'élaboration du jardin et de plusieurs aménagements, notamment la mare. L'apiculteur s'occupe des ruches dans le jardin. Ils donnent des conseils dans leur domaine aux autres habitants. L'écologue a donné des cours de jardinage aux autres membres. Ils trouvent également de l'inspiration grâce à internet. Les matériaux utilisés dans les créations sont principalement issus de la récupération, comme les briques déjà présentes sur le site issues de la destruction des maisons. Beaucoup de bois (palettes, chaises...) est récupéré grâce aux encombrants. Un local fermé est nécessaire dans le jardin afin d'y stocker les principaux outils et certains matériaux. Les plus petits outils tels que sécateurs et gants sont apportés directement par les habitants.

Gestion particulière du jardin dans le temps et respect de la nature

Un principe guide la gestion de ce jardin : agir de façon durable, dans le respect de l'écosystème et favoriser la biodiversité. Les principales activités sont l'entretien (la taille, le nettoyage) et la plantation. Un Plaqueminier (arbre à kaki du japon) a notamment été planté dans le jardin grâce à un japonais résidant dans le quartier.

Les habitants ont choisi de laisser la nature s'exprimer dans le jardin. Peu de plantes sont supprimées, seuls des nettoyages ont lieu. Par exemple des ronces gênant le passage ont simplement été redressées et le bosquet légèrement éclairci.

Un des membres particulièrement attentionné envers les oiseaux, s'intéresse aux manières de favoriser leur développement dans le jardin. Il plante ainsi du lierre comme garde-manger, casse le gel de la mare pour laisser les oiseaux y boire et installe des cabanes à oiseaux à l'aide d'autres membres.

Un composteur a été réalisé par les habitants ; ils y ramènent leurs déchets alimentaires et déchets verts du jardin. Ceci permet le développement des insectes et l'apport d'engrais pour le potager. Dans le même esprit les branches taillées sont ensuite broyées et les copeaux obtenus servent de revêtement pour les chemins afin d'éviter un sol boueux en cas de pluie.



Lierre garde manger pour les oiseaux

Four à pain



Lieu de rencontre à l'abri sous le toit végétalisé

L'idée de développer la permaculture dans le jardin a été récemment lancée afin d'avoir un jardin productif avec une écologie naturelle, un respect de la biodiversité de chaque écosystème et une gestion durable et respectueuse des êtres vivants. L'idée de la nature sauvage est très présente.

Animations

Les membres organisent régulièrement des événements. En période estivale, un samedi par mois, le four à pizza est allumé et chacun peut apporter sa pizza et la manger dans le jardin avec les autres habitants. Une fois par an, une fête est organisée lors de laquelle des activités ont lieu toute la journée. Le reste du temps, le jardin est ouvert au public en journée, avec un membre de l'association et l'on peut s'y promener. L'été notamment, la présence de grenouilles dans la mare et de poules provoque de la curiosité chez les enfants.

Des écoles viennent occasionnellement dans le jardin après un accord des AJOnc, afin de cultiver une parcelle de terre pour en faire un potager géré par les enfants. La médiathèque à proximité utilise le jardin pour y faire des lectures par beau temps.

Problèmes rencontrés

Comme dans tous travaux des problèmes peuvent survenir. Par exemple, après la réalisation du toit végétal, ils se sont aperçus que l'eau s'infiltrait. Les AJOnc sont donc intervenus afin de régler ce problème en changeant des matériaux composant le toit mais en gardant le principe du toit végétalisé.

Il existe aussi parfois des problèmes d'entente au sein des membres et AJOnc. Les réunions de concertation sont organisées afin de discuter de ces problèmes et que chacun respecte le travail de l'autre. Par ailleurs lors de la construction du toit végétalisé, la personne ayant donné cette idée et gérant ainsi le projet a voulu tout réaliser à la main. Les méthodes proposées ne conviennent pas toujours à tout le monde mais en général ce jardin est un lieu de partage et l'occasion de pouvoir se retrouver dans un bout de nature qui n'existe pas forcément chez soi et dont on peut s'occuper en collectivité.

Obligations

Afin de prendre part à ce jardin, les habitants doivent devenir membre de l'association des AJOnc et cotiser cinq euros. Cependant, le public peut s'y balader. Le jardin leur est ouvert lorsqu'un membre y est présent. Il y a régulièrement des visites de passants, d'écoles, de la médiathèque, de journalistes etc..



Pour plus d'informations et pour préciser vos attentes, prenez contact avec nous !

Le CAUE conseille les porteurs de projets pour aider à construire leur démarche en lien au territoire. Il peut s'agir d'un conseil ponctuel pour le montage de projet, ou d'un accompagnement adapté (sous condition d'adhésion).
La valorisation du projet et des travaux auprès des habitants est encouragée, elle peut se faire grâce à l'outil numérique S-PASS Territoires.
L'objectif est de développer l'intérêt de tous les habitants pour leur cadre de vie afin de favoriser la participation de tous au projet de territoire, œuvrer pour un cadre de vie de qualité et adapter ensemble le territoire aux évolutions de la société.

Le CAUE du Nord est une association de conseil et de formation ouverte à l'ensemble des acteurs du cadre de vie. Y adhérer c'est le soutenir !

UNE ASSOCIATION SOUTENUE PAR LE DEPARTEMENT DU NORD
en application de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DU NORD

CONTACT

CAUE du Nord
98 rue des Stations 59000 Lille

+33 (0)3 20 57 67 67

contact@caue-nord.com